

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025

OBJET

Modification des tableaux
des effectifs théoriques
du personnel du CCAS

L'an deux mille vingt-cinq et le deux décembre, le Conseil d'administration
du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du
Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2025-DECEMBRE-033
N-4.1.4

PRESENTS : T. Lagneau - S. Ferraro - C. Cambier -
P. Courtier - L.-F. Laporte - D. Attuel - E. Roca
L. Armand - A. Flane - E. Amigoni - O. Vincent -
G.-J. Estin - C. Roche.

POUVOIR(S) :

S. Lagneau - M. Creuz -

EXCUSE(S) :

G. Sullivan - H. Trinquier -

ABSENT(S) :SECRETAIRE DE SEANCE :

J. Ludwig.

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction
Publique Territoriale,

Considérant, qu'il convient de créer des postes en fonction des besoins liés à un détachement et une mutation,

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIONAutorise :

La modification du tableau des effectifs théoriques du CCAS, avec la :

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste seront inscrits aux budgets aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 05/12/2025.

Le Président,
Thierry Lagneau

